

**RAPPORT DE LA COMMISSION  
chargée d'examiner l'objet suivant :**

**Exposé des motifs et projet de décret accordant au Conseil d'Etat un crédit d'étude de CHF 7'240'000.- destiné à financer les études nécessaires pour l'extension et la mise en conformité du bâtiment l'Unithèque à l'Université de Lausanne à Dorigny**

**1. PREAMBULE**

La commission nommée pour traiter de l'objet cité en titre s'est réunie le 27 mars 2015 à la salle de conférence Herbette, dans le bâtiment Unicentre de l'Université de Lausanne.

Elle était composée de Mme Christiane Jaquet-Berger, confirmée dans sa fonction de présidente et de rapportrice, ainsi que de Mmes Catherine Labouchère, Patricia Dominique Lachat, Valérie Schwaar, Monique Weber-Jobé et de MM. Jean-Luc Chollet, Michel Desmeules (en remplacement de Mme Christine Chevalley, excusée), José Durussel, Julien Eggenberger, Christian Kunze, Michel Miéville, Jean-Yves Pidoux et Stéphane Rezso.

Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture (DFJC) participait à la séance. Elle était accompagnée de Mmes Chantal Ostorero, directrice générale de l'enseignement supérieur et de Jeannette Frey, directrice de la BCUL, ainsi que de MM. Dominique Arlettaz, recteur de l'UNIL, Benoît Frund, vice-recteur de l'UNIL (durabilité et campus) et de Emmanuel Ventura, architecte cantonal.

Mme Fanny Krug, secrétaire de commission, a rédigé les notes de séance et nous l'en remercions.

**2. PRESENTATION DE L'EMPD – POSITION DU CONSEIL D'ETAT**

Les réflexions sur l'extension de la BCUL ont commencé en 2010, vu la situation critique en terme d'espaces. Un premier crédit d'étude de CHF 400'000.- a été accordé par le Conseil d'Etat et voté par la Commission des finances du Grand Conseil le 29 mars 2012. Depuis le printemps 2013, le projet a été pris en charge selon la nouvelle gestion des constructions universitaires. Le suivi stratégique est assuré par le comité de pilotage des constructions universitaires et le suivi opérationnel par une commission de projet.

La BCUL est située sur deux sites, à l'UNIL à Dorigny avec une dimension essentiellement universitaire et au Palais de Rumine pour une bibliothèque généraliste. Le bâtiment de l'Unithèque qui abrite la BCUL sur le site de l'UNIL avait été conçu pour répondre aux besoins d'une université de 6'000 étudiants. Depuis lors, l'UNIL a doublé son nombre d'étudiants et comptait 13'640 étudiants inscrits au semestre d'automne 2013, un nombre qui ne cesse d'augmenter. Il est devenu urgent de pouvoir accueillir les étudiants dans de bonnes conditions permettant aussi bien les formes d'études traditionnelles et individuelles que celles en groupes. L'Unithèque doit bien sûr conserver les documents et les livres – un exemplaire par publication. Le Palais de Rumine manque de place à cet effet. L'Unithèque accueille aussi des salles pour les divers instituts qui pourront continuer à se développer. A noter qu'en effet plusieurs salles de travail ont dû être transformées en bureaux dans les bâtiments Internef et Anthropole.

En outre, c'est à l'Unithèque que se trouve un lieu de restauration pour les étudiants qui devra s'étendre pour répondre aux besoins. Des commerces de première nécessité et de taille modeste sont

également prévus. Cela signifie encore le déménagement des galeries marchandes qui se trouvent dans le bâtiment de l'Anthropole jugé inadapté. Selon Madame la Conseillère d'Etat, l'Unithèque est située idéalement au point d'intersection entre l'EPFL et l'UNIL, comme au cœur d'un lieu d'études, de restauration et de vie.

Les normes concernant l'incendie, l'énergie, les risques sismiques et l'amiante font partie des mises en conformité obligatoires. C'est bien entendu aussi le cas de la norme SIA 500 « accès sans obstacle. » En ce qui concerne le bâtiment existant, comme pour l'ensemble des bâtiments de l'UNIL qui ont été audités par la société id-Geo, depuis 2009 des mesures d'amélioration ont été et continueront à être prises pour faciliter l'accès aux personnes à mobilité réduite ou touchées par un handicap.

La BCUL est ouverte 7 jours sur 7, de 8 heures à 23 heures. Les places sont rares, au point que les étudiants doivent travailler dans le restaurant. Il ne sera pas simple d'éviter les nuisances durant les travaux. Afin de les minimiser au maximum et de limiter les coûts liés à des constructions provisoires de type PortaKabines, il est prévu une transformation par étapes, sans réduire les surfaces actuellement à disposition des utilisateurs.

La BCUL coordonne les bibliothèques des sections et des instituts qui restent sur le site. Pour répondre aux besoins, le projet représentera quasiment le double de la bibliothèque existante. Aussi, le concours d'architecture devra répondre au défi d'intégrer harmonieusement un bâtiment assez volumineux sur le site exceptionnel de l'UNIL, probablement grâce à une deuxième tranche qui épouse la forme de l'actuel bâtiment. Le projet devra comprendre une partie souterraine permettant la conservation des documents. Il devra donc y avoir un souci paysager qui se conjuguera avec une dimension sécuritaire, vu les livres rares et précieux que conserve la BCUL.

### **3. EXAMEN POINT PAR POINT DE L'EXPOSE DES MOTIFS**

#### **1. Présentation du projet**

##### ***Conservation des documents***

A la question de savoir, en page 2, quelles sont pour la BCUL les modalités de « *conservation à long terme sur le territoire suisse d'un exemplaire imprimé des périodiques scientifiques* », il fut précisé que dans un monde où l'archivage numérique n'est pas totalement garanti, il s'agit de disposer d'au moins un exemplaire imprimé de chaque publication importante pour l'enseignement dans chaque université de Suisse. Beaucoup de documents sont imprimés à l'étranger et on ne saurait se contenter de ne conserver que les documents suisses. Un député relève que les publications scientifiques étrangères signifient un nombre gigantesque de documents, même si l'on admet une certaine régulation par thématique. Il est répondu que les bibliothèques universitaires helvétiques ont en effet défini leurs compétences par type de sujet lié aux enseignements principaux de chaque université. Certains titres importants, par exemple dans le domaine bio médical, sont acquis par toutes les bibliothèques universitaires.

Signalons qu'on peut lire, en page 12 de l'EMPD, qu'un jugement du tribunal de commerce de Zurich empêchait les prêts interurbains, les grands éditeurs internationaux ayant tenté d'interdire ces prêts, non seulement sur les ressources électroniques mais aussi sur les collections d'imprimés conservés depuis des siècles et propriétés des bibliothèques. Heureusement cette question est maintenant réglée à satisfaction.

Afin que cette exigence de conservation des documents soit claire, Madame la Conseillère d'Etat complète la phrase de la page 2 de la façon suivante : « *La BCUL est chargée de la conservation à long terme, sur le territoire suisse, d'un exemplaire imprimé des périodiques scientifiques étrangers dont la BCUL a la responsabilité, suite à la répartition effectuée dans le cadre de la coordination des bibliothèques.* »

##### ***Restaurant et galerie marchande***

Quatre cents repas supplémentaires sont prévus dans le restaurant de l'Unithèque, en tenant compte de la capacité de production de la cuisine actuelle. Une députée s'inquiète de savoir si ces prévisions correspondent aux réels besoins. Le recteur rappelle que d'autres lieux de restauration sont à

disposition dans les autres bâtiments comme des cafeterias et des restaurants. Les installations actuelles ne seront pas remaniées car elles sont de bonne qualité et ont été rénovées récemment.

Les étudiants constituent une clientèle assidue des restaurants car il n'y a pas de concurrence dans un rayon relativement large. L'excellent rapport qualité / prix joue un rôle important et attractif auquel s'ajoute la convivialité des lieux.

La question est posée, vu le besoin de place pour la bibliothèque et pour le restaurant, de la justification de galeries marchandes au sein de l'Unithèque, au lieu de l'Anthropole où elles se situent actuellement. Il est répondu que le nombre d'étudiants et de collaborateurs représente une population de quelque 20'000 personnes. Le site universitaire UNIL EPFL se situe sur cinq communes. Par sa taille, le site est devenu la deuxième ville du canton. Il deviendra sans doute indispensable de prévoir une pharmacie, voire une permanence médicale. Une coordination EPFL UNIL vise à développer quelques éléments de la vie d'une grande communauté.

### ***Extension de l'Unithèque et qualité paysagère du site***

L'ensemble du site se situe en zone à bâtir. Le périmètre d'extension a été limité afin de garantir une distance à la forêt de 15 mètres, soit 5 de plus que la limite légale qui est de 10 mètres. Il n'y a rien à compenser. Le nouveau bâtiment épousera sans doute la forme du bâtiment existant avec des sous sols communicants. Un député demande si, à l'avenir, une nouvelle extension sera possible ou si l'on atteint une limite. Il est répondu que la qualité paysagère va certainement dicter l'ampleur du projet architectural. Le développement se fera côté nord afin de préserver l'échappée visuelle sur le lac. Le potentiel de la construction souterraine est vaste. A la question de connaître la qualité du terrain, il est expliqué qu'il s'agit d'une zone de moraine, un terrain sain, permettant des fondations pas trop onéreuses, au contraire du plat qui se trouve devant le bâtiment. Il est encore précisé que le nouveau bâtiment sera construit sur une seule commune, celle d'Ecublens.

## **2. Cadre légal**

### ***Financement, fréquentation, collaborations***

La loi fédérale sur l'encouragement aux hautes écoles et la coordination dans le domaine suisse des hautes écoles (LEHE) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2015. Les articles financiers prévus pour le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ne présentent pas de risque pour le subventionnement du dossier car les mécanismes seront les mêmes, selon Madame la Conseillère d'Etat. On se dirigerait plutôt vers une augmentation de la couverture des subventions plutôt que vers une régression.

Le public non universitaire fréquente-t-il la bibliothèque de l'Unithèque ? En fait, il ne représente guère que 2% des utilisateurs. Il n'y a pas de restrictions d'accès aux seuls inscrits à l'Université. Mais il est vrai que les éléments purement scientifiques se trouvent à Dorigny, alors que les collections « grand public » se situent plutôt à la Riponne, y compris la phonothèque qui est très prisée. Si l'Unithèque est la base logistique de la BCUL, les ouvrages qui s'y trouvent peuvent être commandés à la bibliothèque du Palais de Rumine.

La BCUL prend désormais sous sa responsabilité la bibliothèque de la HEP et l'ensemble des bibliothèques scolaires. Ce changement s'est fait harmonieusement au niveau de la reprise des contrats des collaborateurs et de leur reconversion. A la question de savoir s'il y a une volonté de regrouper sous l'aile de la BCUL les bibliothèques des HES, il est répondu que quatre bibliothèques de la HES-SO sont actuellement intégrées à la partie vaudoise de RERO. Les bibliothèques des écoles d'ingénieurs sont dans le réseau NEBIS des EPF. Depuis la décision du Canton de Vaud de sortir du réseau RERO, des discussions se sont engagées pour déterminer quel est le meilleur réseau pour chaque bibliothèque.

La sortie du réseau RERO nécessitera des espaces supplémentaires pour 25 collaborateurs. L'argent qui ne sera plus payé à RERO par le Canton sera ainsi conservé. Il n'y aura pas de collaborateurs à double. Les Cantons de Neuchâtel et du Jura ont déjà pris contact avec Vaud en vue d'une offre de prestations de ce dernier.

### 3. Expression des besoins

#### *Evolution des étudiants et du personnel de l'UNIL : constats et prévisions*

Le tableau 7 de la page 9 *Evolution 2007-2009 du personnel de l'UNIL (nombre d'EPT au 31.12)* a surpris quelques députés. On y signale, entre 2008 et 2009, 81 professeurs de plus, 44 « autres enseignants » de moins et 203 personnes du service administratif et technique de plus. Selon le recteur, ces différences coïncident avec le changement de la classification des professeurs-assistants, répertoriés auparavant sous « autres enseignants ».

#### *Numérisation et collaboration avec Google*

Google a contacté la BCUL et les autres bibliothèques dans le monde afin de rendre accessibles tous les livres libres de droit grâce à la numérisation qui, on le sait, est très coûteuse. Ces livres ont été transportés par camion pour être numérisés aux frais de Google puis rapportés à la BCUL avec une copie numérisée. Sans un accès possible pour les camions, cette entreprise aurait été fort compliquée. La BCUL possède environ 2 millions de livres, ce qui représente environ 500 millions de pages. En dix ans, la BCUL a pu numériser environ 4 millions de pages. Voilà pourquoi il faut compter un siècle pour numériser 500 millions de pages !

#### *Projets connexes, JOJ 2020*

La Ville de Lausanne, avec l'engagement du Canton, a déposé sa candidature aux Jeux Olympiques d'hiver 2020 (JOJ 2020) qui auront lieu les deux dernières semaines de janvier 2020. Si Lausanne est lauréate - ce que l'on saura le 31 juillet 2015 - le site de l'UNIL sera le village olympique avec, créés sur la zone de « La Pala », environ 1'600 lits qui deviendraient par la suite des logements pour les étudiants. L'Unithèque serait donc le réfectoire central du village olympique. Le calendrier est serré, ce qui inquiète plusieurs députés. Madame la Conseillère d'Etat tempère la phrase de la page 18 : « un retard des études, et par conséquent des travaux, de plus de 6 mois obligerait un décalage de trois années si l'on veut garantir l'utilisation de l'Unithèque en son état actuel ». Elle rappelle que ce calendrier a été établi lors de la rédaction de l'EMPD. Depuis lors, la réflexion s'est poursuivie et la construction du nouveau bâtiment pourrait se faire en deux temps. Aussi la commission décide que le planning nouveau doit être compris dans le rapport. Le voici donc, mis à jour :

#### **PLANIFICATION DU PROJET**

L'octroi du crédit d'études faisant l'objet de la présente demande pour l'extension de l'Unithèque a pour objectif le calendrier suivant :

<b>Phases</b>	<b>Délais</b>
Octroi du crédit d'études par le Grand Conseil	mai 2015
Lancement du concours d'architecture	mai 2015
Désignation du mandataire architecte	novembre 2015
Projet définitif et estimation des coûts	janvier 2017
Délivrance du permis de construire	mai 2017
Octroi du crédit d'ouvrage Grand Conseil	juin 2017
Exécution	janv. 2018 à sept. 2019
Mise en service (partielle si JOJ attribués à Lausanne)	décembre 2019
Fin de l'exécution	février à juin 2019
Mise en service (dernière étape)	septembre 2020

Les travaux liés aux mises en conformité seront planifiés dès que le mandataire sera désigné. Si la candidature de Lausanne au JOJ 2020 est retenue, l'Unithèque deviendrait le réfectoire central du village olympique.

#### **4. Descriptif du projet**

##### *Concours d'architecture*

A la question de savoir pourquoi une clause prévoit de confier la réalisation à un tiers, comme une entreprise générale par exemple, au risque de créer des retards, il est répondu qu'il est difficile, au sortir d'un concours d'architecture, d'avoir un mandataire qui garantisse le 100% des prestations. De plus en plus de bureaux proposent de transmettre le mandat de réalisation à un tiers, ce qu'interdit la loi sur les marchés publics. Aussi, si les garanties ne sont pas obtenues, un appel d'offres en entreprise générale doit être préparé pour pouvoir effectuer les prestations. Une rencontre a eu lieu entre Monsieur le Conseiller d'Etat Broulis et la SIA en mars dernier et d'autres séances sont prévues pour discuter de cette question, ce que permet la réserve prévue dans la phrase de l'EMPD.

##### *Energies renouvelables*

Le bâtiment existant est connecté à l'eau du lac par la galerie technique et des panneaux solaires sont installés sur son toit. L'ensemble de l'eau sanitaire, pour la vaisselle par exemple, est préchauffée par des panneaux solaires thermiques. Il est prévu de continuer avec ce type de système, en ajoutant des panneaux supplémentaires si possible. Tout le site de l'UNIL fonctionne sur un système de pompes à chaleur, cela depuis trente ans. S'agissant d'une rénovation lourde, le nouveau bâtiment devra répondre aux exigences de la récente loi sur l'énergie et prévoir des panneaux solaires photovoltaïques. L'ensemble des deux bâtiments ne devraient-ils pas répondre à ces exigences ? A priori, l'installation de nouveaux panneaux solaires sur le toit du bâtiment existant est possible. En revanche, l'orientation des toits est peu intéressante, en particulier vu l'ombre que projette la forêt autour du bâtiment. L'UNIL travaille sur la base d'un plan localisant, sur l'ensemble du campus, les endroits les plus favorables pour la pose de panneaux solaires photovoltaïques et la toiture actuelle n'en fait pas partie.

La commission insiste particulièrement sur les aspects des économies d'énergie et obtient la confirmation qu'un des objectifs sera de veiller précisément sur ce point.

#### **4. DISCUSSION SUR LE PROJET DE DECRET ET VOTE**

La discussion n'est pas demandée.

##### **Art. 1**

L'art. 1 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

##### **Art. 2**

L'art. 2 du projet de décret est adopté à l'unanimité.

#### **5. ENTREE EN MATIERE SUR LE PROJET DE DECRET**

*La commission recommande au Grand Conseil l'entrée en matière sur ce projet de décret à l'unanimité des membres présents.*

Lausanne, le 23 mai 2015

*La rapportrice :*



Christiane Jaquet-Berger